

# BULLETIN D'INFORMATION

Comme avec le dernier bulletin de l'AIFM, vous trouverez, intercalé, le bulletin du projet RECOFORME qui comprend, pour notre Association, un des meilleurs exemples de ce que nous pouvons faire : partenariat, mise en commun, capitalisation des acquis, approches multidisciplinaires... Cela n'est pourtant pas la seule des tâches que nous accomplissons, même si elle est, pour l'instant, la plus visible.

## Editorial

Grâce à l'appui du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Général des Bouches du Rhône et, jusqu'à une date récente, de l'Union européenne, nous avons pu poursuivre le développement de nos partenariats et élargir notre réseau.

En cette période de début d'été, nos pensées et nos solidarités vont vers tous ceux qui, là où ils sont, citoyens, élus, pompiers, se préparent dans la vigilance à défendre leurs forêts contre les feux qui ne vont pas manquer d'éclore (cela a même commencé en Espagne, en France et sans doute ailleurs). Mais au-delà des problèmes, voire des drames, nos engagements servent aux espaces naturels et forestiers méditerranéens plutôt qu'à notre Association, comme c'est, par exemple, le cas de notre collaboration avec le Plan bleu pour la Méditerranée (cf. page 5) ou avec le projet Fire Paradox (cf. page 4).

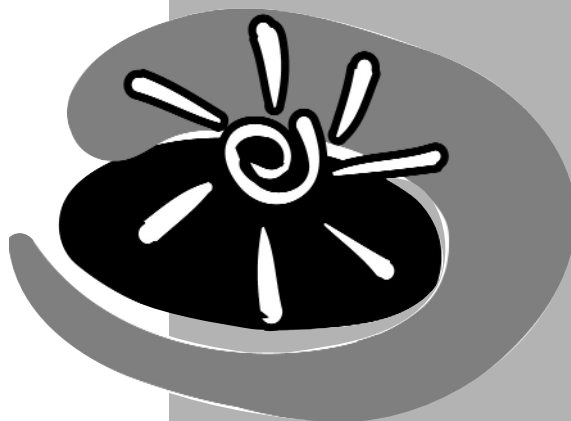
Nous souhaitons pouvoir développer nos relations avec le plus grand nombre possible d'institutions, à travers leurs projets en cours ou en gestation, ou leurs activités habituelles car, d'une part, il n'est pas question de faire, en même temps que les autres, ce qu'ils font mieux que nous le pourrions et, d'autre part, nous pouvons, de notre côté, ouvrir aux autres les cercles qui nous sont les plus familiers.

N'hésitez pas à nous contacter par e-mail, par courrier ou par téléphone, pour faciliter vos recherches de contacts individuels ou institutionnels : nous vous répondrons autant que nous le pourrions car c'est là notre principale mission.

**Mohamed Larbi Chakroun**  
Président

## Sommaire

Editorial	-----1
L'AIFM, jour après jour	-----2
INCENDI, nouveau projet de coopération sur les feux de forêts	-----3
Fire Paradox	-----4
Projet forêts méditerranéennes et développement durable	-----5
Pastomed	-----5
En bref...	-----6
Les annonces	-----7
Abonnement	-----8



## ASSOCIATION INTERNATIONALE FORETS MÉDITERRANÉENNES

INTERNATIONAL ASSOCIATION  
FOR MEDITERRANEAN FORESTS

**Directeur de la publication :**  
**André Werpin**  
**Rédaction : Jean Bonnier,**  
**Charlotte Ordner, Denys Poulet**  
**Assistante : Vanessa Mazoué**

**TÉL : +33 (0)4 91 90 76 70**  
**FAX : +33 (0)4 91 90 71 62**  
**email : [info@aifm.org](mailto:info@aifm.org)**  
**<http://www.aifm.org>**  
**14, rue Louis Astouin**  
**13002 Marseille FRANCE**

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Dépôt légal juin 2005



# L'AIFM, jour après jour

## **À la Bastide des Jourdans (France), du 16 au 18 février 2005**

S'est déroulé le Premier Congrès international des centres de formation aux métiers de la forêt.

## **À Naples (Italie), les 10 et 11 mars 2005**

A été organisé le séminaire RECOFORME de visite du site pilote du Parc national du Vésuve. Le secrétariat exécutif de l'AIFM y a assisté en tant que partenaire et animateur technique du projet. Vous trouverez des informations complètes sur le déroulement de ce séminaire dans notre prochain bulletin ; et son cahier de site sera bientôt mis en ligne sur "www.aifm.org".

## **À Rome (Italie), le 17 mars 2005**

S'est tenue la réunion du comité de pilotage du projet "Forêts méditerranéennes et développement durable" de *Silva mediterranea* (cf. page 5). Cette réunion a été organisée en marge de la réunion du Comité des forêts de la FAO.

## **À Marseille (France), le 22 mars 2005**

S'est déroulé un séminaire sur le programme Interreg IIIB Medocc, auquel l'AIFM a été invitée. Le projet RECOFORME, dont elle est partenaire, se déroule en effet dans le cadre de ce programme de coopération européenne.



Intervenants à l'Assemblée générale de l'AIFM - Photo Denys Poulet

## **À Valence (Espagne), les 12-13 mai 2005**

A été organisé le séminaire de visite du site pilote de la Generalitat Valenciana, partenaire du projet RECOFORME.

## **À Valence (Espagne), le 14 mai 2005**

Se sont tenus l'Assemblée générale et le Conseil d'administration de l'AIFM. Une partie des membres du Conseil d'administration a été renouvelée, et les adhérents ont donné quitus à l'AIFM pour l'année 2004. En particulier, le Conseil d'administration est rejoint par Louis Amandier et Omar Mhirit, ancien de l'Ecole nationale d'ingénieurs forestiers.

Les comptes-rendus seront disponibles dans quelques temps sur [www.aifm.org](http://www.aifm.org), pour les adhérents uniquement.

## **À Sainte Maxime (France), le 24 mai 2005**

A été organisé le colloque professionnel "Des solutions pour la forêt de demain". Cette journée de débats a permis une rencontre entre les professionnels de la forêt méditerranéenne, des professionnels de l'environnement et du cadre de vie, des associations de défense de l'environnement, et des entreprises dont l'activité a une répercussion sur la forêt.

## **À Marseille (France), le 13 juin 2005**

Nous avons appris qu'il n'y aurait pas de nouvel appel à projets dans le cadre du programme Interreg IIIC réseaux. Nous ne pourrions donc pas représenter le projet FOMEMOND, bien que nous y avons été encouragés.

# INCENDI

## Programme de coopération pour la gestion du risque incendie dans les territoires du bassin méditerranéen



### La naissance du projet INCENDI

Au cours de l'été 2003, de très grands incendies se sont développés dans les quatre pays de la région méditerranéenne (France, Italie, Espagne, Portugal). Le retour des grands sinistres que l'on croyait maîtrisé nous oblige à repenser l'ensemble des politiques de prévention et de lutte, mais aussi les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisation.

Dès l'automne 2003, plusieurs rencontres d'élus responsables des collectivités ont eu lieu sur ce thème. L'association Arc Latin notamment, qui regroupe soixante collectivités de niveau nuts III (départements en France, *provincia* en Italie, *diputaciones* en Espagne) a engagé différentes initiatives et une rencontre avec le Commissaire européen Michel Barnier fin 2003. Plusieurs Régions ont organisé des séminaires pour analyser les événements de l'été 2003.

Au passage vers 2004, le choix a été fait de fédérer ces initiatives à l'échelle de la Méditerranée dans un projet de coopération Interreg IIIC. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est proposée comme chef de file de cette OCR (Opération cadre régionale). Le projet a été déposé le 8 octobre 2004, et devrait durer de janvier 2005 à juin 2008.

**Une équipe d'intervention sur un incendie en forêt méditerranéenne**

### Le programme de travail

L'objectif général du projet INCENDI est d'identifier et de tester des alternatives d'intervention et de prévention permettant de minimiser les pertes matérielles associées au risque d'incendie sur les territoires du bassin méditerranéen. Cet objectif se décline en différents axes locaux, régionaux et transnationaux. Le programme se compose de trois grands axes, eux-mêmes déclinés en actions concrètes, qui sont : la prévention individuelle et la culture du risque ; les outils et méthodes collectives de prévention, de prévision et de lutte ; la restauration, gestion des espaces et capitalisation des expériences acquises.

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- ✓ l'amélioration de l'efficacité des politiques régionales de prévention des risques et de l'aménagement du territoire.
- ✓ la généralisation des acquis de l'expérience au niveau de chaque région.
- ✓ des outils mutualisés pour la pédagogie et l'observation.
- ✓ des cycles de formations continues.
- ✓ des outils communs par zone géographique (régions limitrophes).



### Les partenaires et participants

Plusieurs collectivités de niveau Nuts II (Régions) participent au projet : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc Roussillon et Corse en France ; Andalousie, Baléares en Espagne ; Toscane et Sardaigne en Italie ; Algarve au Portugal et Egée du nord en Grèce. La Région Tanger Tétouan (Maroc) prend également part au projet, sans bénéficier d'aides de l'Union européenne.

Les Régions associeront plusieurs collectivités de niveau Nuts III au projet.

En France, d'autres partenaires indirects seront associés, et notamment des associations régionales et départementales de communes forestières, l'Entente interdépartementale pour la protection de la forêt et de l'environnement contre l'incendie, l'Etat français (Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne, DRAF, DIREN, services de la protection civile), des associations (dont l'AIFM), et des centres techniques et de recherche.

Le niveau local (communes et syndicats de communes) sera également étroitement associé dans le cadre d'actions pilotes sur le terrain.

Le partenariat entre ces acteurs et les régions partenaires du programme se mettra en place à travers un système d'appels à projet dont les cahiers des charges seront établis d'ici fin 2005.

Photo : Service départemental des incendies et de secours du Var



# FIRE PARADOX

Fire Paradox est un important projet de recherche mutualisée sur les incendies de forêts. Il vient d'être accepté par l'Union européenne, et devrait démarrer fin 2005 pour durer quatre ans. Ce projet est coordonné par l'Institut supérieur agronomique de Lisbonne (Portugal).



## Un projet ayant une incidence significative sur la politique forestière européenne

Le paradoxe du feu est visible sur tous les continents : l'homme a besoin du feu pour réguler l'action de la nature, mais son usage non maîtrisé conduit souvent à des catastrophes écologiques menaçant des espèces de disparition.

En Europe, quelques années après l'Amérique du Nord, on commence à constater que la politique d'exclusion du feu, appliquée de manière systématique, aboutit le plus souvent à l'effet contraire de celui espéré : une aggravation globale des risques liée à l'augmentation de la biomasse "protégée". A partir de l'expérience de quelques praticiens et des résultats de programmes de recherche antérieurs, le projet se donne pour mission d'inventer une nouvelle politique, adaptée aux contraintes européennes, de gestion du feu et de maîtrise du risque incendie de forêt. L'ambition des participants au projet Fire Paradox est que leurs travaux de recherche contribuent activement et concrètement à infléchir l'incidence sociale, économique et écologique des grands incendies de forêt comme le Portugal, l'Espagne et la France l'ont subi en 2003.

## Un programme de travail centré autour du feu

L'objectif de ce projet est de fournir les bases scientifiques et techniques pour "apprendre à vivre avec le feu". Fire Paradox considère 4 des composantes ("filières") du feu :

- ✓ le brûlage dirigé, dont le développement significatif à l'échelle européenne implique à la fois des travaux de recherche complémentaires, y compris sociologiques, et le développement de moyens et d'outils de démonstration adaptés à chaque pays,
- ✓ le feu naissant, depuis l'éclosion (étincelle) jusqu'à la première intervention des moyens de lutte. La maîtrise de ce premier maillon de la chaîne revêt une importance capitale dans les Etats membres ayant entrepris une politique donnant la priorité à la prévention des causes et à l'attaque initiale,
- ✓ l'incendie proprement dit, avec un effort spécial mis sur des domaines peu explorés ou revêtant une importance particulière : les sautes de feu, le développement d'un simulateur européen de propagation du feu, les interfaces forêt / habitat,
- ✓ le contre-feu, aujourd'hui plus guère utilisé, et dont la maîtrise nécessite de travailler de manière coordonnée à partir de l'expérience acquise par les opérateurs actuels, enrichie par les travaux de recherche nécessaires.

## Une part équilibrée entre recherche, développement et communication

Le programme de travail de Fire

Paradox s'est attaché, dans sa préparation, à recouvrir trois "domaines" de manière sensiblement équivalente :

- ✓ la recherche, focalisée sur l'étude des mécanismes, soit par expérimentation, soit par modélisation. Les actions de recherche recouvrent trois spécialités dont la connaissance des mécanismes est nécessaire à la compréhension des phénomènes : la physique, la biologie et les sciences humaines,
- ✓ le développement, regroupant la mise en œuvre des connaissances antérieures et celles acquises au cours du projet. Quatre axes de travail sont prévus: l'évaluation et la cartographie des risques, le développement d'outils technologiques, l'évaluation des politiques et des pratiques (incluant le retour d'expérience), l'évaluation des dommages réels ou évités (économiques, sociologiques, environnementaux, paysagers), la démonstration de méthodes éprouvées,
- ✓ la diffusion des connaissances, au travers de la communication adaptée à chaque groupe d'utilisateurs. Sont concernés : la formation universitaire, la formation professionnelle, la sensibilisation du grand public, le transfert de connaissances envers les décideurs (élaboration de recommandations).

Au sein de ces trois domaines les actions tenteront de se tourner vers l'innovation, mais elles viseront aussi à mettre en mouvement les bonnes idées déjà existantes et à remettre en cause des politiques ou pratiques inefficaces.

En outre, des travaux spécifiques seront entrepris dans des domaines non sectoriels pouvant avoir des incidences avec les incendies de forêts : l'aménagement du territoire (urbanisation, environnement)...

*Suite page 6*





Partenaires :



ASSOCIATION INTERNATIONALE FORÊTS MÉDITERRANÉENNES



Comunidad Autónoma de la Región de Murcia



DGRF  
Direção-Geral dos Recursos Florestais  
Ministério da Agricultura, Pecuária e Florestas



GENERALITAT VALENCIANA



PARCO NAZIONALE DEL VESUVIO



Regione Umbria

## Editorial

Dans ce deuxième numéro d'INFO RECOFORME, vous lirez des comptes rendus très résumés des deux premières visites du projet RECOFORME.

Ces deux visites revêtaient plusieurs dimensions qui ont beaucoup compté pour nous. En effet, c'était le rodage de la méthode :

- ✓ où nous devons combiner la conduite de nos projets, chacun de notre côté, avec nos partenaires locaux, et l'information de nos partenaires internationaux.
- ✓ où nous devons dégager les problématiques de nature à nous aider à aller plus loin dans nos propres travaux grâce aux observations et aux conseils de nos partenaires.
- ✓ où, pas à pas, nous devons constituer une sorte de manière commune d'aborder les forêts méditerranéennes sur nos territoires, malgré nos différences de cultures techniques et la variété des systèmes institutionnels.

Après trois visites (la visite du Vésuve sera rapportée dans le prochain bulletin), nous partageons le sentiment que le pari est tenu et que nous avons toutes chances de le gagner, tant il est vrai que dans ce projet, nous faisons une place équitable au travail local comme au travail d'échange, de capitalisation et de communication.

Nous pensons ainsi respecter très finement l'esprit du programme Interreg IIIB-Medoccc.

Carine Ritan

Encarna Muñoz Martínez

Directrice de l'Agence  
publique du massif des  
Alpilles

Directrice générale de  
l'Environnement  
Région autonome  
de Murcie

Autres partenaires  
financeurs :



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



### Sommaire

Editorial .....	I
La visite du site pilote de l'Agence publique du massif des Alpilles .....	II
La visite du site pilote de la Région autonome de Murcie .....	V
Calendrier .....	VIII

# La visite du site pilote de l'Agence publique du massif des Alpilles

Alpilles (France), 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2004

## L'Agence publique du massif des Alpilles

L'Agence publique du massif des Alpilles est un établissement public de type syndicat mixte comprenant 16 communes, le Conseil général des Bouches-du-Rhône et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle a été créée pour la gestion, la protection et la mise en valeur du massif des Alpilles.

## Les outils de la gestion territoriale et forestière

### *Le Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF)*

Pour prévenir les incendies, il est nécessaire de dépasser le cadre forestier et communal. C'est pourquoi il a été créé le PIDAF. Il s'agit d'un document d'aménagement où sont précisées les zones de débroussaillage et d'éclaircies, tout comme la localisation des pistes et des aménagements hydrauliques.

Le PIDAF n'est pas un outil réglementaire, mais le fruit d'un travail de concertation avec les différents acteurs, et de planification avec les propriétaires.

\* : En France, le Conseil général est la collectivité territoriale qui gère le département.

### *La Restauration des terrains incendiés (RTI)*

La Restauration des terrains incendiés est un outil de réparation d'un préjudice porté au patrimoine forestier, qui est également pour l'Agence publique du massif des Alpilles un outil de gestion des forêts. Elle a pour objectif d'aider les paysages altérés à reprendre vie après le sinistre. Elle est mise en place dès la période d'après feu, et est basée sur la coordination et la concertation avec les différents acteurs.

### *Natura 2000*

Natura 2000 désigne un réseau européen d'espaces remarquables en terme de biodiversité. En France, le document d'objectif établi dans le cadre de Natura 2000 correspond à un plan de gestion spécifique qui comprend notamment un inventaire et une réflexion sur les enjeux et objectifs dans une zone déterminée.

Le processus est fondé sur l'animation, la négociation et l'établissement de contrats. Le choix de la France pour Natura 2000 a été d'établir des contrats et d'en rémunérer la mise en oeuvre.

Les principaux objectifs liés à Natura 2000 dans les Alpilles sont la création et l'entretien de mosaïques de pelouses sèches ; la protection et la maturation des peuplements forestiers remarquables ; et la diffusion et la promotion des pratiques agricoles rai-

sonnées. L'adhésion de l'ensemble des élus des Alpilles à la démarche a été unanime et rapide, ce qui est rare en France.

Les actions de prévention et de lutte contre les incendies sont compatibles avec les objectifs de conservation de la faune et de la flore. Il faut cependant négocier avec les propriétaires et les acteurs du territoire.

### *La Directive paysage*

La Directive paysage de 1993 a conduit au choix de trois sites pilotes en France dont un se trouve dans les Alpilles. Les prescriptions réglementaires reprises dans les documents d'urbanisme concernent la maîtrise de l'urbanisation (gel des zones non constructibles) ainsi que le maintien du réseau hydrographique et des paysages naturels remarquables.

### *Le Parc naturel régional*

Un Parc naturel régional a pour principale mission, sur un territoire donné, de protéger son patrimoine (notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages), de contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie, mais aussi d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public... C'est un outil global, fédérateur de différentes politiques sectorielles, dont l'efficacité est fondée sur une charte révisable

tous les dix ans. Sa mise en place et les moyens de sa gestion relèvent des compétences du Conseil régional, mais l'habilitation d'un parc est toutefois reconnue au niveau national.

## **Les expérimentations pilotes dans le massif des Alpilles sur le site "Pinèdes denses en zones poudrières du piémont nord des Alpilles"**

### ***Le contexte***

L'exploitation du bois dans les Alpilles n'est pas économiquement rentable. Il n'y a pas non plus de tradition d'exploitation forestière. Il existe, comme c'est le cas sur le site pilote "Pinèdes denses en zones poudrières du piémont nord des Alpilles", des zones peu entretenues où le risque d'incendie est élevé. La forte valeur financière des habitations proches des forêts constitue un enjeu important.

Des propriétés privées de petites tailles forment l'essentiel des pinèdes denses du piémont nord. La difficulté principale est d'identifier, de convaincre et de rassembler ces propriétaires. D'une façon générale, les petits propriétaires ne sont pas prêts à participer financièrement à l'entretien de leurs forêts.

### ***Les expérimentations dans les pinèdes denses en zones poudrières du piémont nord des Alpilles***

Le travail sur ce site pilote consiste à fédérer les propriétaires pour leur proposer qu'ait lieu, sur l'ensemble de leurs parcelles, d'importants travaux d'éclaircie dans le but de diminuer la combustibilité et donc le risque incendie.

Cette opération nécessite l'accord de l'ensemble des propriétaires et demande un grand effort d'animation foncière. Les propriétaires devront notamment accepter que, dans ce cadre, la vente de leur bois revienne au maître d'ouvrage pour diminuer le coût de l'intervention.

### ***Commentaires et points soulevés par les partenaires européens lors de la visite***

#### ***Le problème du foncier***

Le volet foncier des projets est extrêmement important. Le principal problème réside dans l'obtention des autorisations des propriétaires pour intervenir. Cela limite généralement la capacité d'intervention du maître d'ouvrage. En France, les propriétaires sont responsables de ce qui se passe sur leur terrain. Cette responsabilité conduit à de nombreux blocages de leur part.

#### ***Le problème de l'utilisation des fonds publics dans le domaine privé***

L'utilisation des fonds publics sur des propriétés privées pourrait être interprété comme un enrichissement des propriétaires et pose

alors un problème déontologique.

Certains intervenants pensent toutefois que lorsqu'il s'agit de travaux d'intérêt général dont fait partie la prévention des incendies, ceux-ci doivent être financés par la collectivité.

D'autres pensent que les propriétaires privés seront bénéficiaires des travaux car le risque incendie diminuera. Il faut alors qu'ils participent financièrement à cette opération. Même s'il s'agit, sur ce site pilote, d'une démarche expérimentale subventionnée, il est souhaitable de se mettre dans la situation où tout le monde contribue.

Le schéma mis en place sur le site pilote est un test. Cependant le temps disponible pour finaliser le projet est trop court pour pouvoir demander aux propriétaires une contribution financière.

En considérant que cette action s'inscrit dans le cadre d'un service d'intérêt général pour la commune, on peut imaginer qu'en échange de l'intervention de la collectivité, la chasse et l'accès du public soient permis sur ces terrains privés. Les services négociés entre les collectivités et les propriétaires pourraient ainsi aller au-delà de la défense des forêts contre l'incendie.



*Paysage des Alpilles - Photo Agence publique du massif des Alpilles*

### ***L'importance de la concertation***

L'animation n'est pas réglementaire. Elle est cependant essentielle. En effet, le débroussaillage autour des habitations est obligatoire, et le problème est souvent de savoir comment le faire exécuter. Les propriétaires doivent s'impliquer réellement. La concertation est alors importante car la collectivité n'a pas les moyens de tout imposer par recours juridique.

Le grand travail de concertation réalisé pour aboutir à la définition des plans de gestion dans les Alpilles a été souligné.

## **Réflexions et échanges d'expériences autour du thème "Stratégies intégrées de prévention des incendies de forêt et de restauration après incendie"**

### ***La forêt et la demande sociale***

Quelle est la demande sociale (ou quelles sont-elles ?) concernant les territoires forestiers ? Comment est-elle appréhendée, étudiée, anticipée ? A-t-on souhaité l'identifier ?

Il apparaît que ce n'est pas parce qu'il y a une demande sociale qu'il faut obligatoirement y répondre. Certaines demandes peuvent d'ailleurs être contradictoires. A-t-on souhaité y répondre ? Si oui, quels sont les choix opérés ? Le choix de répondre ou non à ces demandes est un choix politique.

Les réflexions ont mené aux conclusions suivantes.

La demande sociale ressentie correspond selon les cas à :

- ✓ Une demande de décor et de paysage.
- ✓ Une demande d'espaces naturels et de loisirs.

- ✓ Une demande de protection contre les incendies.
- ✓ Une demande d'exploitation économique ou d'utilisation du territoire.

Il n'existe pas parmi les sites du projet de zones pour lesquelles des données objectives sur la demande sociale sont disponibles. Il faudrait définir une méthodologie pour mieux les connaître au niveau local, extra-massif, international, et de Natura 2000. Cela peut, dans certains cas, être d'autant plus nécessaire que les populations s'accroissent.

Vouloir prendre en compte toutes les demandes peut être risqué, car tout le monde ne dispose pas des éléments techniques pour juger, notamment les impératifs du long terme. Ce n'est pas parce qu'une demande sociale est identifiée, que les gestionnaires vont être nécessairement tenus d'y répondre. Il est en effet possible d'indiquer pourquoi on n'y répond pas en justifiant par la prise en compte d'objectifs supérieurs. Cependant, la connaissance des demandes sociales dans leur ensemble reste un préalable.

### ***La relation des gestionnaires publics avec la propriété privée***

Comment est traitée la propriété privée dans les sites des partenaires de RECOFORME ? La satisfaction d'une demande sociale implique une contrainte sur la libre disposition des biens des propriétaires. Cela amène à aborder les questions de la contractualisation avec la puissance publique et du financement des investissements et des entretiens.

Il semble clair qu'il faille intervenir lorsqu'il y a un risque pour la société ou une gestion non durable. Pour les autres usages, quelle est la légitimité des élus lorsque les forêts dépendent des propriétaires privés ?

Les relations des partenaires gestionnaires avec la propriété privée sont :

✓ À Murcie : le propriétaire cède le droit de passage sur son terrain pendant 5 ans et en échange l'administration exécute les travaux convenus avec lui. Il existe en Espagne une législation sur la forêt de protection qui règle les rapports entre les propriétés privées et l'utilité publique de la forêt, mais elle est peu appliquée.

✓ À Valence : les petits propriétaires ne tirent pas de grands bénéfices de leurs forêts. La puissance publique doit alors intervenir. Des travaux forestiers peuvent être conduits dans le cadre d'accords avec les propriétaires ou à travers des subventions. La prise en charge peut être à 100 % si les travaux sont d'utilité publique, ou ne couvrir qu'un certain pourcentage si ceux-ci représentent un intérêt pour le propriétaire.

✓ En Ombrie : l'obligation de gestion des propriétés privées n'existe pas. Obliger les propriétaires à gérer leurs forêts serait le meilleur moyen d'augmenter le nombre de départ d'incendies l'année suivante. Il faut cependant les y inciter. Toutefois, le ramassage des champignons et la chasse sont des activités ouvertes à tous, même dans les propriétés privées.

✓ En Algarve : il existe des Zones d'intervention forestière (ZIF) où, sur la base de contrats, les travaux dans les propriétés privées sont financés par des fonds publics (dans le cadre d'un plan communal d'intervention forestière).

Le Parc national du Vésuve n'a pas à gérer ce type de problème du fait de son statut de parc national.



# La visite du site pilote de la Région autonome de Murcie



Parc régional de Sierra Espuña (Espagne), 11 et 12 novembre 2004

## Les outils de gestion de l'environnement

### **Le Plan d'aménagement des ressources naturelles (PORN)**

La politique nationale sur la stratégie de conservation de la biodiversité et de la forêt propose l'élaboration de Plans d'aménagement des ressources naturelles (PORN : *Plan de Ordenación de Recursos Naturales*).

Le PORN est un instrument récent et obligatoire. Il prévaut sur les autres documents d'aménagement, notamment ceux d'urbanisme. Le PORN de Sierra Espuña a été approuvé en 1995.

### **Le Plan directeur d'utilisation et de gestion (PRUG) des espaces naturels protégés**

Le Plan directeur d'utilisation et de gestion (PRUG : *Plan Rector de Uso y Gestión*) est établi à partir du PORN.

Le PRUG a pour objectif de consolider la protection de l'environnement à travers la mise en place de normes et la gestion du territoire. Il s'agit de gérer les ressources des espaces naturels protégés pour rendre possible l'harmonisation de la conservation de l'environnement avec les activités socio-économiques.

Le PRUG est conçu pour 6 ans.

Il établit un zonage dans le parc : zone d'utilisation du public pour canaliser les visiteurs, zone de conservation prioritaire, zones de conservation compatible avec une exploitation du milieu.

Dans le cadre du PRUG du Parc régional de Sierra Espuña, les plans et programmes suivants sont en cours d'élaboration :

- ✓ Plan de fréquentation du public.
- ✓ Plan de recherche.
- ✓ Plan de conservation et de restauration du patrimoine naturel.
- ✓ Plan de collaboration avec les propriétés privées.
- ✓ Programme de communication sur l'environnement.
- ✓ Programme d'évaluation et de suivi de la gestion.
- ✓ Plan de conservation et de restauration du patrimoine culturel.

### **Le Plan d'aménagement forestier**

Le Plan d'aménagement forestier du parc détermine les zones suivantes :

- ✓ Unité de conservation et de protection de zones d'intérêt écologique et paysager incompatibles avec la gestion forestière.
- ✓ Unité de régénération et de restauration des garrigues et des forêts basses de chênes verts.
- ✓ Unité à usage récréatif : aménagement des zones de loisirs canalisant les visiteurs, création de zones d'atténuation des impacts.

✓ Unité de protection : amélioration des massifs vers une formation à caractère irrégulier augmentant leur stabilité et leur biodiversité.

✓ Unité à potentialité productive : gestion forestière dans un objectif de rentabilité économique.

✓ Ripisylves : conservation et régénération des associations végétales des ripisylves.

## Les objectifs de l'aménagement forestier

Le traitement des peuplements forestiers pour atteindre les objectifs affichés, doit être durable, assurer à tout moment la protection souhaitée, limiter l'érosion, mais aussi ne pas altérer les paysages. Un peuplement multispécifique et de structure irrégulière est considéré comme optimum pour répondre aux différentes fonctions du Parc régional de Sierra Espuña.

En fonction des caractéristiques de l'essence principale et de l'état du peuplement, il a été choisi une structure irrégulière par bouquets (groupes d'arbres de dimension et d'âges voisins). Le but de l'aménagement forestier est de passer d'un massif homogène et régulier à un massif non équienne de structure irrégulière. Cela implique l'ouverture de clairières et des coupes de régénération. L'impact visuel du travail en serait moindre, la surface de travail ne dépassant pas 0,5 ha.

Sur certains Sites d'intérêt communautaire du parc, les interventions incompatibles avec les objectifs de conservation peuvent être empêchées ou aménagées.

L'aménagement prend en compte le plan de suivi écologique pour qu'il n'y ait pas d'impacts négatifs sur la faune protégée, en particulier sur les espèces des Zones de protection spéciale, (Directive oiseaux). Les travaux forestiers sont adaptés dans les forêts particulières ou dans les ripisylves. 20 % des forêts évolueront sans intervention sylvicole.

On suppose que la réduction des travaux forestiers pourra augmenter la diversité spécifique. L'inventaire forestier permettra de suivre les variations écologiques en fonction des traitements sylvicoles.

## Les expériences pilotes dans le Parc régional de Sierra Espuña

### *Les thèmes et objectifs du site pilote*

Le thème du site pilote de la Communauté autonome de

Murcie est "la gestion forestière durable pour la diversité biologique dans le Parc régional de Sierra Espuña et les aires protégées du centre de Murcie : établissement de modèles dynamiques d'aménagement local des espaces naturels publics".

Les objectifs des expérimentations sur ce site pilote sont :

- ✓ Établir dans les aires protégées publiques des modèles de gestion durable (et notamment économiquement rentable).
- ✓ Analyser la rentabilité économique et environnementale des investissements publics.
- ✓ Faire de la gestion forestière le principal outil de la gestion intégrée du parc.
- ✓ Définir les modèles de gestion forestière en fonction des résultats du suivi des parcelles pilotes.
- ✓ Utiliser la biodiversité comme objectif principal de la gestion forestière dans les aires protégées.
- ✓ Permettre que l'activité forestière soit une source de revenu pour les populations rurales limitrophes.
- ✓ Établir dans les zones protégées publiques des modèles de gestion applicables dans les propriétés privées, et diffuser une culture forestière adaptée.

- ✓ Promouvoir les modèles de prévention des incendies et du développement des maladies.
- ✓ Évaluer l'influence du pastoralisme dans le fonctionnement forestier.
- ✓ Faire de la gestion forestière un point d'intérêt de l'éducation à l'environnement.
- ✓ Favoriser l'échange de connaissances au niveau régional, national et méditerranéen.

### *Le suivi des zones truffières*

Le potentiel mycologique de la zone truffière est étudié pour réaliser un inventaire et envisager éventuellement une exploitation. L'intérêt est d'abord de conserver les populations de truffes locales.

### *Le suivi des insectes et des maladies*

La grande sécheresse de 1996 a favorisé le développement d'insectes perforateurs. Depuis lors, leurs dommages sont suivis.

Le suivi cartographique permet de raisonner les traitements et d'éviter qu'ils soient systématiques, et ainsi en diminuer le coût.

### *Le suivi des vertébrés*

Le PRUG établit un Plan de recherche dont les objectifs sont d'évaluer les composantes de l'environnement, ses interactions, et d'établir des méthodes de suivi des espèces. Cette connaissance est importante pour intégrer les actions de conservation de la faune dans la gestion du parc.

Il est envisagé de conduire des projets mettant en relation les recherches sur les vertébrés et les travaux de la gestion forestière. Le but est de prendre en compte les critères de conservation (zones de nidification, terriers...) dans l'aménagement, mais aussi de faire en sorte que les interventions sylvicoles aient un impact positif sur la biodiversité, l'abondance, et les comportements de la faune.



Extrait de l'affiche du séminaire d'ouverture du projet à Murcie le 10 novembre 2004

## ***La certification forestière***

Le Parc régional de Sierra Espuña souhaite à propos de la certification forestière :

- ✓ Analyser sa pertinence dans les espaces forestiers à haute valeur écologique et sociale.
- ✓ Permettre la mise en place d'un système de gestion forestière durable.
- ✓ Analyser la viabilité technique, économique et commerciale d'un label sur le bois.

Un système de gestion forestière durable intégré doit préalablement être mis en place avant de certifier la gestion du parc (qu'elle soit PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières ou FSC : Conseil international de gestion forestière). Le système de gestion forestière durable doit corriger les déficiences et les non conformités détectées, et assurer la normalisation de la gestion en adaptant les documents techniques existants.

## **Réflexions et échanges d'expériences autour du thème "la gestion forestière durable pour la diversité biologique dans le Parc régional de Sierra Espuña et les aires protégées du centre de Murcie : établissement de modèles dynamiques d'aménagement local des espaces naturels publics"**

### ***La certification forestière***

La certification forestière est un système normalement destiné à valoriser les biens et services marchands. Ce système est cependant principalement envisagé à Sierra Espuña comme un

moyen d'évaluation et de communication sur la gestion durable.

La Méditerranée est anthropisée, le paysage et la culture sont plus importants que la production ligneuse. La vision des méditerranéens de leurs espaces forestiers est différente de celle des autres pays européens. De plus les bois méditerranéens ne risquent pas d'envahir les marchés mondiaux. C'est pourquoi les certifications (PEFC, FSC) ne sont pas adaptées aux particularités méditerranéennes.

Certains intervenants ont rappelé qu'il existe d'autres labels pour certifier les espaces et qu'il serait peut-être plus judicieux d'utiliser des outils existants, mieux adaptés aux objectifs recherchés.

Il a néanmoins été souligné le manque de concept intégrateur adapté, et qu'il serait nécessaire de mieux faire reconnaître la vision méditerranéenne.

La sylviculture environnementale est plus onéreuse que la sylviculture traditionnelle, et la certification est plus facile dans les forêts publiques que dans les forêts privées. La demande en bois est faible, et il est loin d'être sûr que les consommateurs seraient prêts à payer plus cher du bois certifié.

### ***Les priorités de la gestion forestière***

Certains intervenants pensent qu'il ne faut pas se perdre dans la gestion de la biodiversité. Il faut d'abord protéger la forêt contre l'érosion et les incendies, ce qui devrait être la mission première du parc. De plus des travaux sylvicoles sont nécessaires dans les peuplements denses, sinon ceux-ci vont s'affaiblir et au premier accident climatique il risque d'y avoir des chutes d'arbres.

Les gestionnaires du parc pensent que le territoire doit être

abordé avec une vision intégratrice. La politique forestière méditerranéenne ne doit pas être sectorielle. Il ne s'agit pas seulement de protéger le territoire, mais le patrimoine. Jusqu'à présent, la tendance a été de répéter des scénarios basés uniquement sur une approche forestière.

### ***Les aires protégées comme référence pour le reste du territoire ?***

Il a été souligné le caractère exceptionnel des territoires concernés par le projet RECOFORME et qu'il n'est pas possible de conduire les mêmes politiques indifféremment à travers tous les territoires. Peut-on se contenter de sélectionner des territoires, y concentrer nos actions, et laisser de côté le reste ; ou bien, doit-on considérer ces lieux comme des modèles pour développer le reste des territoires ?

L'avis général, notamment pour rentabiliser l'argent public, est qu'une aire protégée doit être une référence pour le reste du territoire, un laboratoire de modèles de nouvelle gestion forestière adaptés aux forêts méditerranéennes. Le but est de tester dans le Parc régional de Sierra Espuña pour pouvoir appliquer ensuite ailleurs.

Il se pose la question du transfert de ces modèles. La vision de l'aménagement d'un massif forestier géré par un organisme public pourrait être proposée aux gestionnaires privés. On doit évaluer si les démonstrations peuvent s'appliquer dans d'autres territoires.

Il reste cependant difficile de convaincre les propriétaires qui n'exploitent pas leur forêt, d'entreprendre une gestion durable, s'ils ne peuvent pas gagner d'argent.

**12-13 mai 2005** : Séminaire de visite du site pilote de la Generalitat Valenciana (Valence, Espagne), la comarca Alto Palancia.

**12 mai 2005** : Quatrième réunion du Comité de pilotage du projet à Valence (Espagne).

**16-17 juin 2005** : Séminaire de visite du site pilote de la Région Ombrie (Italie), le bassin versant du lac Trasimène.

**17 juin 2005** : Cinquième réunion du Comité de pilotage du projet à Pérouse (Italie).

**Début septembre 2005 (date à préciser)** : Séminaire de visite du site pilote de la Direction générale des ressources forestières de l'Algarve (Portugal), la Serra do Caldeirão.

**Début septembre 2005 (date à préciser)** : Sixième réunion du Comité de pilotage du projet à Faro (Portugal) ou Rome (Italie).

**12 octobre 2005 (date à préciser)** : Deuxième réunion du Comité scientifique du projet dans les Alpilles en Provence-Alpes-Côte d'Azur, (France).

**13-14 octobre 2005** : Séminaire intermédiaire du projet RECOFORME dans les Alpilles en Provence-Alpes-Côte d'Azur, (France).

**Avril 2006 (date à préciser)** : Séminaire de clôture du projet RECOFORME à Naples (Italie).

**Avril 2006 (date à préciser)** : Réunion du Comité de pilotage du projet à Naples (Italie).

**Avril 2006 (date à préciser)** : Troisième réunion du Comité scientifique du projet à Naples (Italie).

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet du projet ([www.recoforme.net](http://www.recoforme.net)) accessible en 5 langues (français, anglais, espagnol, italien et portugais).**



*Le Vésuve vu de la baie de Naples (Campanie, Italie), le site pilote du projet se trouve dans le bois Molaro au pied du versant ouest du Volcan (à gauche sur la photo) - Photo Denys Poulet*

# Forêts méditerranéennes et développement durable



Le Plan bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée et le Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification du Maroc organisent le forum régional "Secteur forestier et développement durable en Méditerranée : défis, politiques et gouvernance". Ce forum se tiendra à Rabat (Maroc) du 24 au 26 novembre 2005, et sera placé sous l'égide du Comité des questions forestières méditerranéennes de la FAO (Silva Mediterranea) avec le soutien de la France.



Ce forum régional est organisé pour permettre aux pays méditerranéens, et aux organisations nationales, régionales et internationales qu'ils soutiennent, de partager leurs expériences et

leurs analyses sur :

- ✓ Les apports possibles et souhaitables du secteur forestier au développement durable, dans les différents domaines d'intervention identifiés notamment par la CNUED, les Conventions internationales post-Rio et les Agendas 21 méditerranéen, nationaux et locaux, la CMDD et le Plan d'Action pour la Méditerranée, la FAO et son Comité Silva mediterranea
- ✓ Les processus et outils de concertation et d'arbitrage indispensables face à la multiplicité des enjeux, parfois contradictoires, auxquels les espaces boisés méditerranéens et leurs gestionnaires sont confrontés.



Les résultats escomptés sont de tirer de ce forum des recommandations et des propositions sur, notamment :



- ✓ Les approches à favoriser pour assurer, à tous les niveaux et sur une base durable, une synergie entre les politiques forestières et les autres politiques participant au développement socio-économique des pays méditerranéens
- ✓ Les outils d'aide à la décision et les instruments d'intervention à mettre en place au niveau régional pour que les valeurs économiques, sociales et environnementales des espaces boisés méditerranéens soient pleinement prises en compte dans les politiques d'aménagement du territoire.



Pour en savoir plus sur le projet et son forum, les questions et les thèmes qu'il abordera, vous pouvez consulter l'appel à communications sur la page "actualités" de [www.planbleu.org/index2.html](http://www.planbleu.org/index2.html)

## PASTOMED

Le projet Interreg IIIC Sud PASTOMED 1 (approuvé en novembre 2004) s'intéresse aux systèmes d'élevage méditerranéen, et vise à développer un réseau technique et de professionnels pour promouvoir les fonctions de l'élevage pastoral.

PASTOMED 1 regroupe huit régions partenaires : Alentejo et Nord au Portugal, Andalousie en Espagne, Sardaigne et Abruzzes en Italie, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur en France, et Epire en Grèce.

Les objectifs du projet sont :

- ✓ établir un état des lieux sur le pastoralisme en Méditerranée,
- ✓ mener une réflexion sur les politiques publiques (Politique agricole commune...) et leurs impacts, pour

ensuite proposer des politiques d'accompagnement de l'élevage, ✓ mieux connaître des expériences et des actions porteuses d'avenir pour les activités pastorales et pour les territoires méditerranéens.

Le partenariat est composé d'organismes professionnels de l'élevage, de centres de recherche et de collectivités territoriales.

Le séminaire d'ouverture a eu lieu en Sardaigne en mars 2005. Le prochain séminaire ouvert au public se déroulera en Andalousie en mai 2006. Le séminaire de clôture aura lieu en Provence-Alpes-Côte d'Azur en mai 2007.

La Maison régionale de l'élevage (Provence-Alpes-Côte d'Azur, France) coordonne ce projet.



**Chèvre napolitaine** - Photo D. Poulet

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme Remedios Carrasco (tel. : +33 (0)4 42 17 15 39, email : [remedios.pastomed@paca.chambagri.fr](mailto:remedios.pastomed@paca.chambagri.fr)). Le site web ([www.pastomed.org](http://www.pastomed.org)) est en cours de construction.



## En bref ...

### Breves

✓ Le Professeur Francisco Castro Rego, vice-président de l'AIFM, vient d'être nommé Directeur général des forêts du Portugal. Nous l'en félicitons chaleureusement.



✓ Messieurs Louis Amandier et Omar Mhirit ont rejoint le Conseil d'administration de l'AIFM depuis notre dernière Assemblée générale. Nous leur souhaitons la bienvenue.

✓ André Werpin, en revanche, très occupé par ses multiples activités, a souhaité ne plus faire partie de notre Conseil d'administration. Nous le remercions pour toutes ces années qu'il a consacrées à l'AIFM depuis ses débuts, en particulier comme l'un de ses fondateurs.

**Les deux nouveaux administrateurs de l'AIFM, avec de gauche à droite : Louis Amandier et Omar Mhirit**

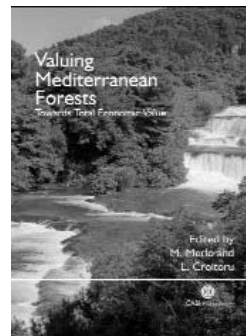
### Ouvrages

✓ Un ouvrage est paru en anglais, intitulé *Valuing Mediterranean Forests : towards total economic value*, du regretté Manuzio Merlo et Lelia Croitoru de l'Université de Padoue (Italie). Il présente une analyse très complète de la valeur économique des forêts méditerranéennes, considérant aussi bien les bénéfices commerciaux les plus évidents (le bois) que les biens publics moins souvent mesurés (le tourisme et la préservation écologique). Les auteurs proposent ensuite de nouveaux axes de politiques de gestion forestière aux niveaux local, régional et national.

Ce livre est disponible sur le site Internet des éditions CABI au prix de 75 £ ou 140 \$ ([www.cabi-publishing.org/bookshop](http://www.cabi-publishing.org/bookshop)).



**Avantage adhérents AIFM :** L'éditeur accorde une remise de 20% aux adhérents de l'AIFM. Pour en bénéficier, contactez-nous sur [info@aifm.org](mailto:info@aifm.org), en précisant le titre du livre dans l'objet de votre e-mail.



✓ Nous signalons l'existence de l'ouvrage *Effets de l'exploitation forestière sur la qualité des sols*, réalisé en français par l'Office national des forêts et l'Institut national de la recherche agronomique français. Cet ouvrage tente d'apporter à la communauté forestière des recommandations

pour garantir une exploitation respectueuse des sols, dans le cadre d'une gestion durable. Il est disponible sur commande auprès de l'ONF au prix de 18€.

Contact : Mme Rémigiraud

ONF, DT/RD blvd de Constance, 77300 Fontainebleau  
tél : +33 (0)1 60 74 92 24 ; fax : +33 (0)1 64 22 49 73  
e-mail : [dtech-recherche@onf.fr](mailto:dtech-recherche@onf.fr)

#### Projet Fire Paradox (suite de la page 4)

l'économie (tourisme, Politique agricole commune), la gestion forestière, la politique énergétique, le changement climatique...

pays de l'Europe méditerranéenne les plus touchés par les incendies : l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la Slovénie... tout en incluant aussi deux pays du Maghreb, la Tunisie et le Maroc.

### Une ouverture volontariste sur plusieurs régions du monde

Fire Paradox regroupe plus de trente partenaires répartis en douze pays différents, mais se concentre sur les

Le programme associe également des organisations internationales non gouvernementales afin de permettre son rayonnement à la fois sur l'Europe du Nord et sur les pays en voie de développement : European Forest Institute, UMAvicenna, Knowledge Centres, Global Fire Monitoring Centre et le CIHEAM...



# Les annonces



Cette rubrique ne vaut que par les informations que vous voulez bien nous donner et que nous pourrions, de ce fait, répercuter à nos lecteurs. Si vous souhaitez diffuser une information sur la forêt méditerranéenne, n'hésitez pas à vous adresser à nous ! Notre agenda n'en sera que plus complet.

❖ Du 25 juin au 2 juillet 2005 – le Piémont – Italie  
**7<sup>e</sup> journées de la sylviculture organisées par PROFOR**

Contact : Montserrat García

Tel : (+34) 619 7838

e-mail : informacion@profor.org

❖ Du 8 au 13 août 2005 – Brisbane – Australie  
**22<sup>e</sup> Congrès mondial de l'IUFRO : "Forests in the balance : linking tradition and technology"**

Contact : RJ Haines

Tél : +61 738 969 714 - Fax : +61 738 969 628

e-mail : hainesr@qfril.se2.dpi.qld.gov / iufro@forvie.at

site Web : www.iufro2005.com

❖ Septembre 2005 (date à préciser) – Portugal  
**RECOFORME - Séminaire de visite du site pilote de la Direction générale des ressources forestières de l'Algarve, la Serra do Caldeirão**

site Web : www.recoforme.net

❖ Du 10 au 12 septembre 2005 – Barcelone – Espagne  
**12<sup>e</sup> réunion annuelle de l'EFI**

site Web : www.medforex.net

❖ Du 12 au 18 septembre 2005 – Saragosse – Espagne  
**SER 2005 : 17<sup>e</sup> conférence internationale annuelle de la Société de restauration écologique**

Contact : Instituto Pirenaico de Ecología

e-mail : sericonference2005@ipe.csic.es

ou secretariat@ecologicalrestoration.net

site Web : www.ser.org ou www.ecologicalrestoration.net

❖ Du 19 au 23 septembre 2005 – Gardanne – France  
**Formation de l'ENGREF aux spécificités culturelles et écologiques des milieux méditerranéens**

Contact : Véronique Broudiscou

Tél : (+33) 01 45 49 89 14

e-mail : broudiscou@engref.fr

❖ Du 25 au 30 septembre 2005 – Bari – Italie  
**MEDPINE 3 : Conservation, régénération et restauration des pins méditerranéens et de leur écosystème**

Contact : Vittorio Leone - Faculté d'agriculture de Basilicate

Tél : (+39) 0971 20 52 59 - fax : (+39) 0972 20 52 60

e-mail : leone@unibas.it

site Web : www.iamb.it

❖ Du 29 septembre au 2 octobre 2005 – Hyères – France  
**Colloque international "Conservation de la flore méditerranéenne dans un environnement changeant"**

site Web : www.colloquemed.tk

❖ Du 13 au 14 octobre 2005 – Alpillès – France  
**RECOFORME - Séminaire intermédiaire du projet**

email : denys.poulet@aifm.org

site Web : www.recoforme.net

❖ Du 17 au 21 octobre 2005 – Paris – France  
**14<sup>e</sup> conférence et exposition européenne de la biomasse**

site Web : www.conference-biomass.com

❖ Du 20 au 22 octobre 2005 – Huelva – Espagne  
**Suberwood 2005 : nouveaux challenges pour l'intégration des forêts et des produits de chênes liège**

Tél : (+34) 959 217 531 - fax : (+34) 959 217 560

e-mail : suberwood2005@uhu.es

site Web : www.uhu.es/suberwood2005/home

❖ Du 17 au 18 novembre 2005 – Bouches du Rhône – France

**Foresterranée 2005, les Etats généraux de la forêt méditerranéenne : la forêt méditerranéenne, un modèle pour les forêts françaises du XXI<sup>e</sup> siècle**

e-mail : contact@foret-mediterraneenne.org

site Web : www.foret-mediterraneenne.org

❖ Du 24 au 26 novembre 2005 – Rabat – Maroc  
**Forum régional "Secteur forestier et développement durable en Méditerranée : défis, politique et gouvernance"**

Contacts : Luc Dassonville et Mohammed Benembarek au Plan Bleu - Projet FMDD

e-mail : fmdd@planbleu.org

site Web : www.planbleu.org

*Pour une information régulièrement mise à jour et enrichie, pensez à consulter la liste des manifestations sur notre site Internet  
[www.aifm.org](http://www.aifm.org), rubrique "Agenda"*



# Rejoignez-nous en adhérant à notre association :



## Bulletin d'adhésion et d'abonnement 2005



15 euros pour les personnes physiques (abonnement inclus)  
50 euros pour les personnes morales (abonnement inclus)

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Pays : .....

Téléphone : (avec indicatif du pays) .....

Fax : (avec indicatif du pays) .....

email : .....

Adresse professionnelle : .....

Pays : .....

Téléphone : (avec indicatif du pays) .....

Fax : (avec indicatif du pays) .....

email : .....

Je souhaite recevoir mon courrier :

- à mon adresse personnelle  en français  
 à mon adresse professionnelle  en anglais  
 par email (lorsque le format des documents le permet)

Je règle ma cotisation :

- par mandat international net de frais de change et de transfert  
 par chèque, pour les comptes domiciliés dans la zone euro  
Compte CCF Marseille n° 30056 00194 01945406464 60  
 par carte bancaire : date d'expiration :  /   
Numéro :          
Trois derniers numéros au dos de votre carte:     
 indiquez-moi qui, dans mon pays, peut recueillir ma cotisation

Je souhaite recevoir une facture

**A renvoyer à : AIFM - 14, rue Louis Astouin -  
13002 Marseille FRANCE TEL : +33 (0)4 91 90 76 70  
FAX: +33 (0)4 91 90 71 62 email : info@aifm.org  
Pour plus d'information : http://www.aifm.org**

The English version of this bulletin is also available.

**L'ASSOCIATION  
INTERNATIONALE  
FORÊTS  
MÉDITERRANÉENNES**  
dans le cadre de  
son fonctionnement  
et du projet  
**RECOFORME** reçoit  
l'appui de :



Etat français  
FNADT



Région Provence-  
Alpes-Côte d'Azur  
(France)



Département des  
Bouches-du-Rhône  
(France)



Union européenne



Communauté  
valencienne



Parc national du  
Vésuve



Région autonome  
de Murcie



Région Ombrie



